

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 03 AVRIL 2023
Délibération n° DE_2023_019

Le trois avril deux mille vingt-trois, à 20 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de BOURDEAUX, salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur DIDIER, Maire.

Présents : Mmes PEYSSON Catherine, BRUN Mireille, ARNEPHY Delphine, TERROT Stéphanie, et. Mrs DIDIER Thierry, BELLE Michaël, DESSUS Jean-François, LEYMAN Robert et SIMOND Bruno.

Absents excusés : Mmes BOMPARD Jocelyne (pouvoir à TERROT Stéphanie), HERMANT Marie-Odile (pouvoir à M. DESSUS Jean-François), VANDERNOOT Noémie (pouvoir à ARNEPHY Delphine et M. TURC Jack

Absents : Mme MASNATA Mallaury

Secrétaire de séance : M. DESSUS Jean-François

OBJET : Budget principal – Affectation du résultat 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

VU la délibération n° DE_2022_012 du 06 mars 2023 approuvant les résultats du Compte Administratif 2022 et du Compte de Gestion 2022 du Receveur Municipal et constatant les résultats suivants :

Section de fonctionnement

Dépenses	687 573.79 €
Recettes	792 247.20 €
Résultat 2022	104 673.41 €
Résultat antérieur	305 477.42 €
Excédent de clôture	410 150.83 €

Section d'investissement

Dépenses	1 232 567.06 €
Recettes	488 230.17 €
Résultat 2022	- 744 336.89 €
Résultat antérieur	233 831.10 €
Déficit de clôture	- 510 505.79 €

Restes à réaliser :

Dépenses :	88 317.00 €
Recettes :	410 130.00 €
Solde :	321 813.00 €

Déficit de clôture : - 188 692.79 €

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Affectation du résultat de fonctionnement en investissement (Art. 1068) : 188 692.79€
- Affectation de l'excédent reporté en exploitation (Art. 002) : 221 458.04€

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Thierry DIDIER

